

## Questions et réponses pour 1000254069 Updated février 26th, 2024

1. Y a-t-il un bassin d'infirmières associées à chaque centre de santé?

Réponse : [Oui, les professionnels de la santé de SAC et les professionnels de la santé contractuels ayant des titres de compétences applicables \(permis d'exercice et certificat de formation\) pourront travailler dans les provinces \(régions\) où leurs titres de compétences s'appliquent. Par conséquent, les établissements de santé, selon chaque province \(région\), pourraient être dotés de professionnels de la santé qui possèdent les titres de compétence applicables à cette province \(région\).](#)

2. Y a-t-il un syndicat impliqué?

Réponse : [Oui, il y a des syndicats qui représentent les professionnels de la santé.](#)

3. Faudra-t-il un module des RH ou un module de la paie?

Réponse : [Pourriez-vous nous en dire davantage sur le module ou le volet des RH? Non, pour le module de la paie.](#)

4. Faudra-t-il faire le suivi des tâches dans le cadre de cette occasion?

Réponse : [Pourriez-vous nous en dire davantage sur cette question?](#)

5. Approfondir un peu ce scénario. (1) Un professionnel de la santé pourrait-il être affecté à plusieurs établissements de soins de santé dans sa province s'il possède les compétences appropriées (titres de compétence)? (2) Y aura-t-il des limites géographiques pour les professionnels de la santé ou seront-ils ouverts à accepter tout poste affiché dans leur province? (3) Et s'ils vivent près de la frontière de la prochaine province, pourront-ils recevoir des quarts de travail détachés de cette province?

Réponse :

(1) [Oui](#)

(2) [Un professionnel de la santé peut accepter des quarts de travail dans plusieurs établissements, ce qui lui permet de prévoir un temps de déplacement suffisant entre les établissements. La plupart des voyages passent par des compagnies aériennes avec des vols limités sur une grande zone géographique.](#)

[Voir aussi EF-021 dans l'EDT – Cas où un professionnel de la santé ne peut pas être inscrit dans un établissement de santé ou une collectivité en particulier.](#)

(3) Les professionnels de la santé peuvent être inscrits dans n'importe quelle province ou région où ils possèdent les titres de compétences applicables (permis d'exercice et certificat de formation).

6. Les conventions collectives syndicales (CA) seront-elles disponibles pour évaluation? Y a-t-il plus d'un syndicat par province qui travaille côte à côte? Dans l'affirmative, comment l'offre de quarts de travail serait-elle traitée (règles)?

Réponse : Toutes les conventions collectives sont affichées en ligne aux fins de consultation. Il y a des professionnels de la santé avec plusieurs AC dans chaque établissement. Les quarts de travail sont d'abord comblés par le personnel régulier, puis par les postes vacants selon la disponibilité des professionnels de la santé.

7. Devrez-vous faire le suivi des éléments des RH pour offrir des quarts de travail aux professionnels de la santé qui :

- avoir l'ancienneté, la date d'embauche, les heures travaillées, etc. - Non
- temps accru dans les banques de temps / pourrait affecter les demandes de congé - Non
- faire le suivi des titres de compétences et des renouvellements - Oui
- grilles de salaires / taux de salaires - Non
- suivi des mesures disciplinaires / rapports – Oui
- Suivi de la CSPAAT - Non
- et plus encore...

Qui fournira la paie? Nous pouvons travailler avec eux pour intégrer les données pour une transition en douceur. La paie n'est pas un élément de PNI.

8. Les professionnels de la santé seront-ils tenus de documenter les services qu'ils fournissent aux clients et aux patients? Dans certains cas, il pourrait y avoir un besoin ou une tâche spécifique à accomplir pendant cette visite, ce qui pourrait avoir une incidence sur qui se voit offrir le quart de travail.

Réponse : Non.

9. (NOUVEAU) - Pouvez-vous expliquer brièvement une demande de quart typique? Le professionnel de la santé serait-il appelé à un centre de santé pour voir une personne seule, y passer la journée (voir de nombreuses personnes) ou y rester pendant une longue période (par exemple, une semaine)?

Réponse : Les professionnels de la santé ont habituellement des affectations de 2 à 4 semaines, travaillant un quart de travail régulier de 7,5 à 12 heures, avec disponibilité après les heures de travail pendant la semaine et 24 heures de disponibilité les fins de semaine.